

nous connaissons bien peu le cœur de Marie, si nous nous laissons aller à quelque crainte ou à quelque doute à cet égard.

Mais quelle sainte joie et quelle douce confiance ne doit pas vous inspirer, à vous surtout enfants de l'Eglise de Québec, cette définition de l'Immaculée Conception de Marie ! Car c'est bien Marie, comme conçue sans péché, qui est la patronne de la Cathédrale de Québec, et par conséquent de tous les fidèles du diocèse. C'est bien sous la protection de Marie, comme conçue sans péché, que vous avez été placés, dès le commencement, d'une manière toute spéciale, que vous avez grandi, et que vous avez conservé votre foi, au milieu d'épreuves et de dangers sans nombre. C'est bien Marie, comme conçue sans péché, que vous avez toujours honorée et invoquée, en célébrant la fête solennelle de la Conception. Oh ! quel triomphe et quelle douce consolation pour vous, que d'entendre aujourd'hui l'oracle venu du ciel, qui lui assure à jamais ce beau titre !

Disposez-vous donc à célébrer, avec tous les transports d'une sainte allégresse, cet heureux événement qui doit être la source féconde de tant de grâces et de bonheur pour toute l'Eglise, et pour vous en particulier. L'exemple des catholiques de tous les pays du monde, vous y engage ; votre dévotion sincère et votre reconnaissance envers la Vierge Immaculée vous en font un devoir ; et c'est à quoi aussi le Souverain Pontife lui-même vous invite. Car par un indult spécial, en date du 22 janvier dernier, il a bien voulu nous autoriser à célébrer par un Triduum, ou solennité de trois jours, la promulgation de son décret dogmatique définissant la Conception Immaculée de Marie, et accorder une indulgence partielle de sept ans, et d'autant de quarantaines, pour chaque jour, à tous les fidèles qui assisteront aux exercices prescrits ; de plus, une indulgence plénière à tous ceux qui, s'étant confessés, et ayant communie, assisteront aux exercices des trois jours, et, le dernier, prieront avec dévotion à son intention. Sa Sainteté veut que toutes ces indulgences soient applicables aux âmes du purgatoire ; et, afin de favoriser la piété des fidèles, et de donner plus de solennité à ce Triduum en l'honneur de la Sainte-Vierge, elle nous permet de chanter la messe de l'Immaculée Conception, chacun des trois jours.

Nous vous exhortons, N. T. C. F., à profiter de ces indulgences, qui sont pour vous comme les prémices des fruits de grâces et de bénédictions de la foi de la Conception Immaculée de Marie.